

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 JANVIER 2017 à 19H
Séance ordinaire
Convocation le 02.01.2017
Affichage le 16.01.2017**

Présents : Mmes, MM. Josefa CHAUTEMPS, Natacha BAILLY, Liliane REGAD, Michelle MILLET, Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Joël GAUTHIER, Bernard DEFFONTAINE, Christian BIENMILLER, Guy ROUSSEAU, Michel PRUVOT.

Absents excusés : Agnès ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Christian BIENMILLER.

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 5 décembre 2016

Adopté à l'unanimité.

2- Délibération vente du Chalet de la Frasse,

M. le Maire explique que suite à la requête enregistrée auprès du Tribunal Administratif de Besançon contre la commune par M. Jean DANIEL visant la vente du Chalet de la Frasse, il convient de confirmer la volonté du conseil municipal et de délibérer à nouveau sur cette question.

Tous les documents relatifs à cette affaire ont été transmis aux membres du conseil municipal lors de l'envoi des convocations le 2 janvier 2017 par voie postale.

Il invite les membres présents à débattre.

M. BIENMILLER précise que la mise en conformité de l'assainissement autonome, devis non communiqué, pourrait se monter à 15 000 € voire 25 000 €.

M. le Maire rappelle qu'il a personnellement informé par téléphone le 2 mai 2016 tous les conseillers de l'ajout de cette question.

DEBAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE de confirmer ses décisions du 2 mai 2016 à savoir : vendre le Chalet de la Frasse à Mme Laure ESCALIER pour un montant de 170 000 €,

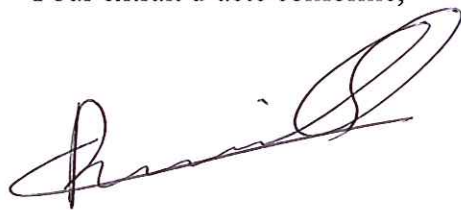
Délibération votée à l'unanimité. N°39275170101

3 – Informations et questions diverses

- M. DELACROIX informe le conseil municipal que le Maire a signé en date du 29 décembre 2016 un arrêté de transfert de crédit sur la partie fonctionnement du budget de 10 773 € du chapitre 022, dépenses imprévues pour abonder le chapitre 014, article 73925 correspondant au remboursement des avances de trésorerie de l'Etat.

- La séance est levée à 20h.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,



Francis LESEUR,
Maire,

Le secrétaire,

